



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Vingt-deux Mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2016

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 20 - Votes pour : 20 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – J.L. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG - W. DUBOSQ – A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER-
C. LUBRANO LAVADERA – E. MENUT - J. RAYNAUD – C. VELAY – N. PERRICHON – S. LELUIN,
Conseillers Municipaux

Absents excusés : A. RASKIN (pouvoir donné à M. AUFFRET) – S. ARNOULD (pouvoir donné à S. ALLEG)

Absents : A. CELKA – J. TOCQUER – M. RAYNAUD

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – M49 EAU ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 de l'eau et de l'assainissement, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 134 214.15€	444 338.17€
Recettes	1 168 662.59€	452 433.40€

Il convient donc de statuer sur l'affectation des résultats de clôture.

Le compte administratif 2015 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **274 892.05 €** (dont un excédent de 34 448.44 € de 2015)
- Un excédent d'investissement de : **1 214 508.38 €** (dont un excédent de 8 095.23 € de 2015)

Mais un reste à réaliser en dépenses de 1 256 414.49 € et un reste à réaliser en recettes de 40 877 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2015 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Versement à la section d'investissement compte –R1068	4 892.05€
Solde d'exécution reporté compte – R 002	270 000.00€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté – R 001	1 214 508.38€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE.

Séance du 22.03.2016 – Commune de Tourrettes